

## Informations sur la politique embargos de KBC Group

I.	EMBARGOS .....	1
II.	POLITIQUES KBC GROUP SPECIFIQUES A CERTAINS PAYS .....	2
	Afghanistan.....	3
	Bélarus.....	3
	Cuba.....	3
	Iran.....	3
	Myanmar/Birmanie .....	4
	Corée du Nord .....	4
	Russie.....	4
	Syrie.....	6
	Venezuela .....	6
	Soudan et Sud-Soudan .....	6
III.	RÈGLES RELATIVES AU CONTRÔLE DES EXPORTATIONS DE BIENS À DOUBLE USAGE.....	6

Les organisations et autorités internationales telles que les Nations unies, l'Union européenne (et ses États membres) et d'autres autorités (locales) peuvent imposer des mesures restrictives aux pays, organisations, personnes morales et/ou personnes physiques impliqués ou soupçonnés de violations des droits de l'homme ou du droit international, d'actes criminels, de terrorisme, de blanchiment d'argent, etc. Ces mesures sont le plus souvent appelées « sanctions » ou « embargos ».

KBC Group doit, vis-à-vis de ces clients et des autorités, mener ses activités de manière légale et éthique. Par conséquent, nous nous conformons aux lois et règlements applicables et aux obligations qui en découlent. Nous pouvons même, dans un souci de responsabilité sociale, choisir d'être plus stricts que légalement requis.

Ce document est basé sur les informations disponibles au moment de la rédaction (novembre 2024). Compte tenu de la nature volatile et exceptionnelle de la situation, en particulier en ce qui concerne la Russie, le contexte juridique et la politique du KBC Group peuvent changer à tout moment. Ce document sera mis à jour avec des informations supplémentaires, le cas échéant.

### I. EMBARGOS

Un embargo est une mesure restrictive ou une sanction au niveau national et/ou international. Bien que les dispositions diffèrent selon le pays, la personne ou l'autorité émettrice, on distingue deux grands types d'embargos :

- Embargos financiers : restrictions liées aux opérations financières et aux ressources financières.
- Embargos commerciaux : restrictions à l'importation ou à l'exportation de certains biens ou au commerce avec certains pays ou parties.

KBC Group respecte les embargos financiers et commerciaux décrétés par les Nations Unies (en vertu de la loi applicable en Belgique), l'Union européenne, le législateur belge et tout autre embargo décrété par un certain nombre de pays tiers que KBC Group considère comme importants, comme les États-Unis (OFAC), le Royaume-Uni (OFSI), etc.

Pour plus d'informations sur les sanctions de l'ONU, de l'UE, de l'OFSI et de l'OFAC, veuillez cliquer sur les liens respectifs ci-dessous.

Le respect des règles d'embargo signifie que KBC Group ne fournira pas de fonds ou de ressources économiques aux personnes, entités ou agences gouvernementales qui figurent sur les listes d'embargos, et ne soutiendra aucun type de transaction avec ces parties. Toute transaction avec une personne ou une entité sanctionnée, ou autrement enfreignant la réglementation sur les sanctions ou la politique interne de KBC Group, est interdite et ne sera pas traitée.<sup>1</sup> Ces mesures nous permettent non seulement d'éviter des pénalités pour violation des sanctions internationales, mais vous aident également, en tant que client, à appréhender certains des risques associés au commerce international.

Sachez que certaines sociétés ou entités ne soient pas explicitement sanctionnées, mais qu'elles peuvent être détenues ou contrôlées par des personnes ou des entités faisant l'objet d'un gel des avoirs, ce qui interdit de continuer à faire des affaires avec elles. Dans ce contexte, KBC Group souhaite demander à ses clients d'effectuer leur propres vérifications afin de s'assurer qu'ils ne traitent pas avec des parties sanctionnées.

KBC Group a mis en place certaines mesures de filtrage dans ses différents processus afin de garantir le respect des restrictions et réglementations applicables et de sa propre politique, lorsque celle-ci est plus stricte. En conséquence, KBC Group peut subordonner l'exécution de certaines opérations ou de certains paiements, à la production, par le client, d'un complément d'information ou de documentation sur les transactions envisagées ou les contreparties impliquées. Dans certains cas, KBC peut exiger une Déclaration de Conformité signée par le client.

Il convient de noter que les banques correspondantes avec lesquelles KBC Group collabore ont également le droit de suspendre toute transaction, lorsque leur système de surveillance détecte une violation potentielle des embargos ou des transactions nécessitant des informations ou des documents supplémentaires. En cas de suspension d'une transaction, KBC Group interviendra qu'en tant qu'intermédiaire entre le client et la banque correspondante, sans pouvoir influencer le résultat de l'enquête.

Les clients qui envisagent de faire des affaires avec des pays contre lesquels des mesures restrictives ont été imposées sont invités, afin d'éviter tout désagrément, à consulter préalablement la banque. Pour plus d'informations sur les embargos applicables ou sur les politiques spécifiques de KBC Group, veuillez contacter votre interlocuteur KBC Group.

## II. POLITIQUES KBC GROUP SPECIFIQUES A CERTAINS PAYS

En raison de la complexité ou de la portée de certains programmes de sanctions, KBC Group doit parfois appliquer une politique plus rigoureuse à l'égard, *entre autres*, des pays (et régions) suivants : Afghanistan, Biélorussie, certaines régions d'Ukraine occupées par la Russie, Cuba, Iran, Corée du Nord, Russie, Syrie, Venezuela, etc. KBC Group considère ces pays (et d'autres) comme plus sensibles, par exemple en raison d'embargos complets ou complexes ou de réglementations de contrôle des exportations, imposés en vertu de la législation ou des réglementations des Nations Unies, de l'UE ou de pays tiers, et/ou en raison de la présence

---

<sup>1</sup> En cas de blocage ou de gel de fonds par le groupe KBC, les clients doivent contacter l'autorité compétente locale et demander une autorisation officielle pour leur libération (pour la Belgique, il s'agit de l'Administration générale de la Trésorerie belge : [quesfinvragen.tf@minfin.fed.be](mailto:quesfinvragen.tf@minfin.fed.be)).

d'un nombre important d'individus ou d'entités bloqués. Dès lors, veuillez toujours vous adresser à votre interlocuteur KBC Group, si vous avez des questions concernant notre politique par rapport à un pays spécifique.

KBC Group procédera systématiquement à un examen approfondi des détails de chaque transaction pour s'assurer qu'elle est légalement autorisée et s'inscrit dans les limites de sa politique interne.

Les détails de la politique de chaque pays peuvent changer à tout moment, en raison de l'évolution des réglementations ou des circonstances (géo)politiques ou économiques.

### **Afghanistan**

Suite à la prise de contrôle par les Talibans du pays et de l'appareil d'État afghan en particulier, KBC Group a décidé de ne plus traiter aucun paiement ou transaction en rapport avec l'Afghanistan.

### **Biélorussie**

Les sanctions à l'encontre de la Biélorussie sont non seulement très diverses et complètes, mais les sanctions de l'UE et des pays tiers sont très différentes, couvrent un éventail différent d'activités, d'entreprises et de commerces, de personnes et d'entités et sont très volatiles en raison de l'émission de nouvelles sanctions. À partir du 1er août 2023, KBC Group ne traitera plus aucun paiement ou transaction sortant vers la Biélorussie, quelle que soit la devise. Cela signifie que KBC Group refusera un paiement sortant destiné à un compte dans une banque biélorussienne, mais continuera à traiter les paiements entrants pour ses propres clients du Group provenant d'un compte dans une banque biélorussienne. En raison de la diligence accrue requise pour les transactions impliquant la Biélorussie, il est possible que le traitement de ces transactions soit considérablement retardé.

Outre les restrictions susmentionnées, KBC Group ne traitera aucune transaction, y compris les paiements entrants, impliquant une contrepartie sanctionnée ou en violation d'un embargo.

Dans ce contexte, KBC Group souhaite souligner que plusieurs banques (biélorusses) font l'objet d'un gel des avoirs imposé par l'UE, les États-Unis ou le Royaume-Uni.

Il convient de noter que certaines entités ou banques n'ont pas été explicitement sanctionnées, mais qu'elles peuvent être détenues ou contrôlées par des personnes ou des entités soumises à un gel des avoirs, et qu'il est donc interdit de continuer à faire des affaires avec ces banques ou entités.

Nous vous informons qu'un certain nombre de banques ont été déconnectées du réseau SWIFT à partir du 20 mars 2022 et que KBC Group n'est pas en mesure de traiter les transactions à destination ou en provenance de ces banques. Veuillez consulter le [site web de SWIFT](#) pour plus d'informations.

### **Cuba**

KBC Group ne traitera aucune transaction en USD, CAD ou GBP impliquant Cuba et des parties cubaines.

KBC Group traitera uniquement, pour ses propres clients, les transactions en autres devises que le USD, CAD et GBP, après s'être assuré, par un examen approfondi des détails de la transaction qu'elle est légalement autorisée entre les limites de la politique propre de KBC (veuillez-vous adresser à votre interlocuteur KBC Group pour plus de détails).

En outre, les clients qui résident ou sont établis à Cuba (ou qui s'y installent) peuvent faire l'objet de restrictions supplémentaires.

### **Iran**

Au regard de certains développements internationaux et locaux concernant l'Iran, KBC maintient une politique stricte.

KBC Group traitera seulement des paiements et transactions liés à l'exportation vers l'Iran et ceci uniquement pour ses propres clients, qui sont actifs comme producteurs de médicaments et/ou d'outils médicaux, à l'exclusion des machines (équipements) médicales, et sous les conditions suivantes et cumulatives:

- Il s'agit bien de clients de longue date de KBC Group avec un portefeuille de produits diversifié ; et
- Cela ne concerne aucunement des paiements (directs ou indirects) libellés en USD, CAD ou GBP; et
- Ces transactions sont documentées en détail ; et
- Un examen approfondi des détails des transactions, y compris de toutes les parties impliquées, démontre que celles-ci sont transparentes, légalement autorisées et s'inscrivent dans les limites de la politique interne de KBC Group pour l'Iran.

Pour plus de détails, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur KBC Group.

En outre, les clients qui résident ou sont établis en Iran (ou qui s'y installent) peuvent faire l'objet de restrictions supplémentaires.

### **Myanmar/Burma**

Outre les transactions financières à destination et en provenance de personnes et d'entités sanctionnées, certaines transactions et opérations financières connexes sont exclues, quelle que soit la devise, y compris, mais sans s'y limiter, les transactions liées aux éléments suivants : les armes et le matériel militaire assimilé, les biens à double usage, ainsi que les biens équipements, technologies et logiciels inclus dans la liste des embargos commerciaux et visant principalement à intercepter et à suivre les messages internet et téléphoniques, aussi bien les messages entrants que sortants.

De plus amples informations sur les restrictions à l'exportation des biens à double usage figurent dans la section III ci-dessous.

Par conséquent, KBC Group n'exécutera les transactions financières concernant le Myanmar/Burma, qu'après s'être assurée par un examen approfondi des détails des transactions, qu'elles sont transparentes, légalement autorisées et qu'elles entrent aussi dans les limites de la politique interne de KBC Group.

### **Corée du Nord**

Le Groupe KBC ne traitera aucun paiement ou transaction concernant la Corée du Nord.

### **Russie**

Compte tenu de l'ampleur des embargos imposés à la Russie et la vulnérabilité du marché financier local, KBC Group a décidé de limiter ses services liés aux transactions vers et depuis la Russie et en roubles russes. KBC Group ne sera en aucun cas responsable de l'échec de l'exécution ou de la non-exécution de ces transactions en raison de la politique d'embargo, des mesures gouvernementales, des conditions du marché ou de l'incapacité de nos banques correspondantes à exécuter les transactions, ou à les exécuter correctement ou à temps.

- **Transactions vers et depuis la Russie (quelle que soit la devise)**

KBC Group ne traitera aucun paiement ou transaction sortant vers la Russie, quelle que soit la devise. Cela signifie que KBC Group refusera un paiement sortant destiné à un compte dans une banque russe, mais continuera à traiter les paiements entrants pour ses propres clients du Groupe provenant d'un compte dans une banque russe. En raison de la diligence accrue requise pour les transactions impliquant la Russie, il est possible que le traitement de ces paiements soit considérablement retardé.

- **Comptes et transactions en roubles russes**

KBC Group a décidé de ne plus offrir de comptes en roubles russes. En outre, KBC Group ne traitera plus de transactions sortantes ou entrantes en roubles russes.

- **Transactions impliquant des parties sanctionnées ou violant autrement les embargos**

Outre les restrictions susmentionnées, KBC Group ne traitera aucune transaction, y compris les paiements entrants, impliquant une contrepartie sanctionnée ou en violant les embargos.

Dans ce contexte, KBC Group tient à souligner que plusieurs banques (russes) font l'objet d'un gel des avoirs imposé par l'UE, les États-Unis ou le Royaume-Uni.

Sachez que certaines entités ou banques n'ont pas été explicitement sanctionnées, mais qu'elles peuvent être détenues ou contrôlées par des personnes ou des entités soumises à un gel des avoirs, ce qui interdit de continuer à faire des affaires avec elles.

De plus, un certain nombre de banques ont été déconnectées du réseau SWIFT. KBC Group ne sera pas en mesure de traiter les transactions à destination ou en provenance de ces banques. Pour plus d'informations, veuillez consulter le [site web de SWIFT](#).

Enfin, les clients de nationalité russe peuvent être soumis à des restrictions supplémentaires.

- **Restrictions commerciales à l'égard de la Russie**

La Russie est soumise à un large éventail de restrictions à l'importation et à l'exportation, applicables à chaque importateur ou exportateur.

#### *Restrictions à l'importation*

KBC Group ne traitera aucune transaction et opération financière connexe liée à l'importation de biens énumérés dans les Annexes du Règlement UE 833/2014, s'ils proviennent de Russie ou sont exportés de Russie. Ces restrictions à l'importation s'appliquent, entre autres, au pétrole brut ou aux produits pétroliers, au charbon et à d'autres produits, comme les produits sidérurgiques, l'or, aux biens qui génèrent des revenus importants pour la Russie, etc.

Ces règles s'appliquent également à l'achat ou au transfert de ces biens soumis à restriction.

#### *Restrictions à l'exportation*

Pour plus d'informations sur les restrictions à l'exportation de biens à double usage, voir la section III ci-dessous.

En outre, KBC Group ne traitera aucune transaction ou opération financière connexe entrant dans le champ d'application d'autres restrictions à l'exportation imposées par l'UE à la Russie, y compris (mais sans s'y limiter) les restrictions concernant l'exportation d'articles de "Technologie Avancée", susceptibles de renforcer la capacité militaire et technologique de la Russie, de biens et de technologies adaptés à une utilisation dans l'aviation ou l'industrie spatiale ainsi que dans le secteur militaire, le secteur de l'énergie, les produits de luxe, de biens et de technologies de navigation maritime et de biens susceptibles de contribuer au renforcement des capacités industrielles et militaires de la Russie.

Enfin, KBC Group ne traite pas non plus les transactions ou les opérations financières liées à la fourniture d'un large éventail de services au gouvernement russe ou à des entités établies en Russie, y compris, *entre autres*, des services de comptabilité, d'audit, de conseil, de tenue de livres, de conseil juridique ou de conseil fiscal, etc.

Afin de mettre en œuvre ces restrictions commerciales, le groupe KBC applique une diligence renforcée pour les transactions impliquant la Russie. Les documents nécessaires (factures, connaissements, etc.) seront demandés et, par conséquent, il est possible que le traitement des paiements y afférents soit (considérablement) retardé.

## **Régions d'Ukraine occupées par la Russie et impact sur l'Ukraine comme pays**

Toutes les transactions à destination ou en provenance des régions de Crimée et Sébastopol, Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporizhzhia sont interdites et ne seront pas traitées.

En dehors de ces régions, KBC Group continuera à traiter des transactions (tant les paiements en compte ouvert que les transactions de financement du commerce) vers et depuis l'Ukraine pour ses propres clients.

Toute transaction avec un individu ou une entité sanctionné(e), ou autrement enfreignant la réglementation sur les sanctions ou la politique interne de KBC Group, est interdite et ne sera pas traitée.

En outre, les clients qui résident, s'établissent ou s'installent en Crimée (et à Sébastopol), à Donetsk ou à Louhansk peuvent faire l'objet de restrictions supplémentaires.

### **Syrie**

KBC Group ne traitera aucune transaction en USD, CAD ou GBP impliquant la Syrie ou des parties syriennes.

KBC Group traitera uniquement, pour ses propres clients, les transactions en autres devises que le USD, le CAD ou la GBP, après s'être assuré, par un examen approfondi des détails de la transaction qu'elle est légalement autorisée et entre dans les limites de la politique de KBC (veuillez-vous adresser à votre interlocuteur KBC Group).

En outre, les clients qui résident ou sont établis en Syrie (ou qui s'y installent) peuvent faire l'objet de restrictions supplémentaires.

### **Venezuela**

Les sanctions contre le Venezuela ne sont pas seulement très diverses et complètes : Les sanctions de l'UE et des pays tiers couvrent également des types d'activités, des personnes, des entités et des monnaies diverses et variées.

Dès lors KBC Group ne traite pas de transactions en USD, GBP ou CAD, impliquant le Venezuela ou des parties vénézuéliennes.

KBC Group n'exécutera les paiement libellés en devises autres que le USD, le GBP ou le CAD, que pour ses propres clients ,et après un examen approfondi des détails de la transaction, afin de s'assurer que les transactions sont légalement autorisées et dans les limites de la politique interne de KBC Groupe concernant le Venezuela (veuillez consulter votre interlocuteur KBC Group pour plus d'informations).

### **Le Soudan et le Sud-Soudan**

La plupart des sanctions concernant le Soudan et le Sud-Soudan ont été levées, à l'exception de certaines sanctions vis-à-vis de personnes ou d'entités et du gel des avoirs.

Par conséquent, et quelle que soit la devise, KBC Group ne traitera que les transactions pour ses propres clients (qu'il s'agisse de transactions commerciales ou de transactions de détail), afin de s'assurer que les transactions sont autorisées en vertu des sanctions applicables.

## **III. RÈGLES RELATIVES AU CONTRÔLE DES EXPORTATIONS DE BIENS À DOUBLE USAGE**

KBC Group ne traitera aucune transaction ou opération financière liée à l'exportation de biens à double usage sans

l'autorisation de l'autorité compétente. Afin de pouvoir vérifier si une transaction est conforme à toutes les règles de contrôle des exportations de biens à double usage, les documents nécessaires (factures, autorisation ou licence, etc.) seront demandés, et il est donc possible que le traitement des paiements y afférents soit considérablement retardé.

### Qu'est-ce qu'un bien à double usage ?

Les biens à double usage sont des biens, des logiciels et des technologies qui peuvent être utilisés à la fois pour des applications civiles et militaires. L'exportation de ces biens fait l'objet de restrictions de la part de l'UE, les États-Unis, le Royaume-Uni et un grand nombre d'autres pays. Le bref résumé ci-dessous se concentre sur les restrictions à l'exportation de biens à double usage imposées par l'UE.

### Restrictions générales de l'UE concernant les biens à double usage

L'UE impose des restrictions à l'exportation, au transit, au courtage et à l'assistance technique des biens à double usage, afin de contribuer à la paix et à la sécurité internationales et de prévenir la prolifération des armes de destruction massive (ADM).

Le Règlement de l'UE 2021/821 ("le Règlement de l'UE sur les biens à double usage") régit le régime de contrôle des exportations de l'UE et comprend une liste commune de l'UE des biens à double usage (à l'annexe I du règlement) et les règles pour obtenir l'obtention d'autorisations/licences. Dans certains cas, les États membres de l'UE peuvent introduire des contrôles supplémentaires sur des biens à double usage ne figurant pas sur la liste, pour des raisons de sécurité publique ou de respect des droits de l'homme, ou pour s'assurer que les biens ne sont pas destinés à des usages militaires ou à des utilisateurs finaux.

Les biens à double usage peuvent être échangés librement au sein de l'UE, à l'exception de certains biens particulièrement sensibles, dont le transfert au sein de l'UE reste soumis à une autorisation préalable.

Les sanctions de l'UE à l'encontre de la **Russie et de le Biélorussie** imposent des restrictions supplémentaires à l'exportation de biens et de technologies à double usage. L'exportation de ces biens a été interdite (c'est-à-dire qu'aucune licence ou autorisation n'est possible), même lorsque ces biens sont destinés à des utilisateurs finaux ou à des utilisations civiles.

Les sanctions de l'UE contre le **Myanmar** interdisent l'exportation de biens et de technologies à double usage, si ces biens sont ou peuvent être destinés à un usage militaire ou à des utilisateurs finaux militaires.

En ce qui concerne les exportations vers la **Syrie**, il convient de noter que les États membres de l'UE peuvent interdire l'exportation de biens à double usage ou imposer une obligation d'autorisation.

ONU : <https://www.un.org/sc/suborg/en/sanctions/un-sc-consolidated-list>

UE : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/international-relations/restrictive-measures-sanctions\\_en#guidance](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/international-relations/restrictive-measures-sanctions_en#guidance)

États-Unis (OFAC) : <https://home.treasury.gov/policy-issues/office-of-foreign-assets-control-sanctions-programmes-et-informations>

ROYAUME-UNI (OFSI) : <https://www.gov.uk/government/organisations/office-of-financial-sanctions-implementation>